

MAIRIE de BREUIL-BOIS-ROBERT

78930

Téléphone 01 30 42 62 35

Télécopie 01 34 97 03 98

Mairie.Breuil-Bois-Robert1@wanadoo.fr

N° 2015-11

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Utilisation des installations de la Place du Tilleul

Nous, Maire de la Commune de Breuil-Bois-Robert,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2,
Considérant que, pour des raisons de sécurité, de tranquillité et de priorité, il y a lieu de réglementer l'utilisation des installations et notamment du City-stade mis à la disposition du public,

ARRÊTONS

Article 1 : L'utilisation du City-stade est autorisée de

Du 1^{er} septembre au 30 avril :

8h30 à 21h00 en semaine ;

10h00 à 21h00 les samedis, dimanches et jours fériés.

Du 1^{er} mai au 31 août :

8h30 à 22h00 en semaine ;

10h00 à 22h00 les samedis, dimanches et jours fériés.

Article 2 : Pendant les périodes scolaires, les enseignants et les animateurs périscolaires avec leurs élèves sont prioritaires quant à l'utilisation du city stade sur le créneau horaire de 9h00 à 17h00.

Article 3 : L'accès à la Place des Tilleuls est formellement interdit aux animaux, même tenus en laisse, ainsi qu'à tout véhicule à moteur.

Article 4 : Afin de respecter la tranquillité et la sécurité des riverains et des autres utilisateurs, sont interdits :

- l'utilisation d'appareils sonores, instruments de musique ou autres ;
- l'usage de tout engin dangereux (pistolets à bille, frondes, pétards...)

Article 5 : Les enfants fréquentant cet espace restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnant, lesquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et les tranches d'âges auxquelles ils sont adaptés soient respectés.

Article 6 : Les services municipaux sont chargés de l'affichage du présent arrêté.

Article 7 : Le Maire, les Adjointes, les représentants des forces de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mantes la Jolie ;
- Gendarmerie de Guerville.

Arrêté :
Publié le 16/07/2015

Fait en Mairie,
le 16 juillet 2015.

L'Adjointe Déléguée,
Françoise LECOZ

Accusé de réception en préfecture
078-217801042-20150716-AR-11-2015-AR
Date de télétransmission : 16/07/2015
Date de réception préfecture : 16/07/2015